Liban **L'Erient** jeudi 27 octobre 2011

#### Disparus de guerre

de Nada MERHI

# Je veux mes fils, morts ou vivants! s'insurge Oum Ghassan

Le sort de milliers de Libanais disparus durant la guerre civile et la période qui l'a suivie, sous la tutelle syrienne, reste inconnu. Pour que ce dossier vieux de plus de trente ans ne reste pas occulté et relégué aux oubliettes, « L'Orient-Le Jour » relatera chaque semaine le témoignage d'un parent en quête de la vérité sur le sort d'un disparu.

Dans la tente dressée dans le jardin Gibran Khalil Gibran au centre-ville, où les parents des détenus dans les prisons syriennes et des disparus observent un sitin permanent depuis le 11 avril 2005, Fatmé Zayat, alias Oum Ghassan, coupe une pizza qu'elle distribue aux personnes assises autour d'elle. Malgré son âge (70 ans) et sa santé fragile – Oum Ghassan souffre de diabète, d'hypertension et est souvent hospitalisée –, elle s'affaire énergétiquement à servir ses compagnons. Elle affiche un sourire qui

trahit pourtant une longue souffrance. Cette femme, à la parole facile, recherche ses deux fils, enlevés il y a vingt-sept ans, en 1985. « Un après-midi du mois de mars, des amis de mon fils Ghassan viennent le chercher, lui annonçant que Moustapha Dirani (alors chef de sécurité du mouvement Amal) demandait à le voir, se souvient Fatmé Zayat. Plusieurs heures passent et Ghassan ne rentre pas. Je n'étais pas tranquille. Vers minuit, je ne tenais plus en place. Je suis allée voir mon frère, qui était un voisin à Dirani, lui demandant de m'aider à rencontrer ce

dernier. » Moustapha Dirani a été tran-chant. « Il m'a expliqué qu'il devait garder mon fils, parce qu'il était l'un des suspects dans la tentative d'attentat contre sayyed Mohammad Hussein Fadlallah (uléma chiite) perpétrée à Bir el-Abed (à quelques mètres de sa maison), faisant 60 morts et plus de 200 blessés, dit



Oum Ghassan ne décampera pas du lieu du sit-in jusqu'à ce qu'elle retrouve ses fils... morts ou vivants

Oum Ghassan. Neuf autres personnes de notre village, Machghara (dans la Békaa-Ouest), étaient également arrêtées pour les mêmes raisons. Il m'a même demandé de lui livrer mon deuxième fils, Fady, pour enquêter avec lui. Je ne comprenais pas. Mes fils sont incapables de commettre de telles atrocités. Fady était encore mineur. Au fil de la conversation, on m'a même dit qu'il était accusé d'être un partisan du parti Kataëb et un espion pour le compte d'Israël! Franchement, je ne comprenais rien à ce discours! Il n'arrivait pas à se décider sur le motif de l'arrestation de Ghassan! Finalement, il m'a demandé de lui livrer Fady, me promettant de les relâcher rapidement. » A contrecœur, Fatmé Zayat s'exécute. Deux semaines passent sans nouvelles de ses deux fils. « J'ai été voir Dirani, raconte-t-elle. Il m'a annoncé, calmement, qu'il ne pouvait plus rien faire pour moi et qu'il les avait remis au Hezbollah.»

La nouvelle est tombée tel un couperet. « Au cours des deux premières années de leur détention, j'ai pu les voir, dit-elle. Ils étaient à Fathallah (caserne du Hezbollah à Basta). Suite aux affrontements avec les Syriens, ils ont été transférés vers un endroit indéterminé. Depuis, je n'ai plus eu de leurs nouvelles. Mais je n'ai pas cessé de les chercher. J'ai même été en Syrie. En vain. » Récemment, Oum

Ghassan, qui a confié le dossier de ses fils à Solide (Soutien aux Libanais en détention et en exil).

tout en continuant à les chercher de son côté, a su que ces derniers seraient encore vivants dans une prison souterraine dans la banlieue sud. « Je suis prête à tout pour les revoir, assure-t-elle. Je n'ai plus personne à part ma fille de 30 ans, qui refuse de se marier pour ne pas me laisser seule. Son autre sœur est au Canada.»

Ravalant ses larmes, Oum Ghassan poursuit: «Je suis une maman au cœur brisé.» « Regardez-les », ajoute-telle, montrant une photo de ses deux fils. « Ils étaient beaux et jeunes. Ils n'auraient jamais pu commettre l'atten-tat de Bir el-Abed, affirme-telle. Ils ne sont pas non plus des partisans des Kataëb ni des agents israéliens. Je ne sais plus quoi faire. Mais je sais que je resterais dans ce jardin jusqu'à ce qu'on me les rende, morts ou vivants!»

# Skoun propose un amendement plus humain de la loi sur les stupéfiants

Toxicomanie La rareté des structures de soins rend inapplicable la loi libanaise sur les stupéfiants. Les toxicomanes finissent pour la plupart en prison, avec les grands criminels.

**Anne-Marie EL-HAGE** 

Le Centre libanais Skoun des addictions a organisé une table ronde avec la presse pour présenter et discuter une proposi-tion d'amendement de la loi libanaise sur les stupéfiants. Une proposition mise en place par l'association et ses partenaires, avec le concours d'experts, de juges, d'avocats, de psychiatres, d'associations, et de membres de la société civile. L'initiative résulte de l'impossibilité d'appliquer la loi, qui date de 1998, vu le manque de structures de soins gratuits. Car, selon la loi en vigueur,

les toxicomanes sont passi-bles de prison. Toutefois, les poursuites contre eux cessent dès lors qu'ils acceptent de se faire traiter jusqu'à guérir de leur dépendance. Sans espoir d'être accueillis dans les quelques centres surbondés de désintoxication et de réhabilitation, les toxicomanes qui n'ont pas les moyens de se payer des cures se retrouvent inévitablement en prison, souvent dans les mêmes cellules que les criminels. « Il devient impératif d'ouvrir la porte au dialogue entre l'État et les toxicoma-nes et de donner une seconde chance à ces derniers », estime Chantal Chédid, coordinatrice du programme des ad-dictions de Skoun, expliquant la finalité de la proposition de

#### La rechute, partie du

l'association.

Quant aux amendements proposés, ils reposent sur qua-tre grands axes. Skoun suggère d'abord une révision des modes de traitement des toxicomanes,

inscrits dans les textes de loi. « Il est nécessaire de varier les modes de traitements et de ne plus se limiter aux traitements en internat », explique Mme Chédid, citant notamment les produits de substitution et les cures en externe. « Il est aussi important d'amender les délais fixés par la loi, car les cures sont plus ou moins longues selon les toxicomanes », observe-t-elle. Skoun suggère, de plus, que soit révisée la notion de « guérison totale », mentionnée dans les textes de loi. « Car la rechute fait partie du processus de la toxicomanie », précise la coordinatrice. « Or, dans la loi en vigueur, la rechute entraîne une nouvelle criminalisation. Il est pourtant nécessaire de considérer la toxicomanie comme une maladie chroni-

que », note-t-elle. Skoun propose, en second, la révision du cadre institutionnel chargé de l'application du principe de la cure, substitut aux poursuites judiciaires. « Cette révision concerne principale-ment le comité d'addictions, idéalement chargé d'orienter les usagers de la drogue vers les centres de traitement », explique l'avocat Nizar Saghiyeh, conseiller juridique de l'association. Le problème réside dans l'inactivité de ce comité formé de représentants d'institutions publiques qui occupent parallèlement d'autres fonctions, alors que les besoins sont immenses. D'où la nécessité de « décentraliser le comité et de nommer davantage de personnes, entièrement dédiées à cette tâche », indique Me Saghiyeh. Ce comité, qui compte parmi ses membres un représentant de la brigade des stupéfiants,

« devrait plutôt être constitué

de médecins, de psychiatres, de travailleurs sociaux, et d'experts de la société civile », observe aussi l'avocat.

Quant au rôle du comité, il devrait être consultatif et de coordination entre la justice et les centres thérapeutiques. « L'objectif est de pousser les juges à prendre des initiatives courageuses quitte à aller au-delà de la loi, en contactant eux-mêmes les centres de soins en l'absence du comité de dépendance, afin d'éviter la prison aux toxicomanes », indique Me Saghiyeh. L'avocat insiste, de même, sur la volonté de Skoun « d'encourager les juges à ne pas engager des poursuites systématiques contre les toxicomanes ». « Le juge doit être pionnier au sein de la société », estime-t-il, tout en précisant que les juges ont réagi positive-ment à cette proposition, sans toutefois y adhérer totalement.

### Sanction proportionnelle

à la gravité du crime L'association propose ensuite que la sanction soit proportionnelle à la gravité du crime. « La loi actuelle regroupe les utilisateurs de stupéfiants en trois grandes catégories seulement, les simples usagers, les toxicomanes et les dealers », explique Nizar Saghiyeh.
D'une part, elle « sanctionne trop sévèrement les simples usagers », qui ne font du tort à personne, ces derniers étant passibles d'une sanction pouvant atteindre trois ans d'emprisonnement accompagnée d'une amende. D'autre part, « elle met tous les dealers dans le même sac », autrement dit les petits trafiquants, les barons de la drogue et les cultivateurs de stupéfiants. « Or les chefs de



Vue de la conférence. En face, Me Nizar Saghiyeh et Chantal

gang sont rarement arrêtés », fait-il remarquer. « Ils sont généralement jugés par contumace, alors que ce sont les petits dealers, qui s'adonnent au trafic pour se payer leurs doses, qui sont sévèrement sanctionnés et risquent la perpétuité », constate l'avocat. Skoun préconise à ce propos la perpétuité uniquement pour les barons de la drogue et l'allègement des sanctions contre les petits

usagers. Enfin, Skoun propose « le respect de l'anonymat » des usagers et toxicomanes qui ont été placés en centres de soins, afin d'empêcher leur stigmatisation. L'association préconise, à cette fin, que les jugements liés à la consommation de drogues ne figurent pas sur le casier judiciaire. « Il est quasiment impossible pour ces personnes de retrouver un emploi, ou même d'enregistrer leur voiture, tant que leur casier judiciaire est entaché », déplore Me Saghiyeh.

C'est à la presse que Skoun présente actuellement sa proposition d'amendement de la loi sur les stupéfiants. L'association mène également campagne au niveau des présidents des commissions parlementaires. Elle envisage aussi de présenter son projet aux or-dres des médecins et des avocats. De plus, dans un objectif d'étendre sa base sociale, elle prépare des réunions de sensibilisation avec des étudiants. Et ce afin de « casser le barrage entre la société civile et les faiseurs de loi », note Nizar

Saghiyeh. Mais encore faudrait-il que cette proposition, liée au droit du toxicomane, et soucieuse d'ouvrir la porte du dialogue entre l'Etat et ce dernier, ne soit pas mal accueillie par les milieux sécuritaires, encore convaincus de la nécessité de la sanction et qui continuent d'utiliser le toxicomane comme appât pour atteindre les narcotrafiquants.

# Opinion

# II- En Syrie, une révolution pas comme les autres

Comment rassurer les Syriens, appartenances poreligieuses confondues? (voir L'Orient-Le Jour du mercredi

26 octobre 2011). Dans son interview télévisée en date du 21 août 2011 (1), le président syrien Bachar el-Assad a annoncé que de nouvelles élections législatives auront lieu avant février 2012. C'est cette nouvelle Assemblée parlementaire qui sera compétente pour la révision, ou non, de la Constitution syrienne (notamment

l'article 8). Bien que cette promesse, qui se projette dans un avenir à court terme, porte les germes d'une certaine compréhension des revendications populaires, il n'en demeure pas moins qu'elle est, en soi, insuffisante pour répondre aux attentes de a population manifestante. Aussi, en date du 28 août 2011, le président syrien a-til promulgué un décret-loi concernant la liberté de presse (2). Dans ce texte, il est clairement indiqué qu'un journaliste ne peut plus être arrêté et emprisonné dans l'accomplissement de sa mission et qu'il a librement accès aux différents services publics pour la collecte d'informations.

Néanmoins, en cas d'atteinte à l'intérêt de la nation, de collaboration avec l'ennemi ou d'atteinte à l'unité nationale, le journaliste sera immédiatement arrêté, jugé et emprisonné. Encore faut-il savoir, à travers la future jurisprudence, en quoi consiste l'atteinte à l'unité nationale ou à l'intérêt de la nation.

Toutefois, force est de reconnaître que des efforts sont faits, bien qu'insuffisants au regard des attentes de la population. Il semble jusqu'à présent que ni les revendications des manifestants ni les réformes annoncées ou promises n'ont fait l'objet de dénonciation partisane par les communautés confessionnelles. Il reste que le régime a marqué quelques points sur les plans de la politique étranintransigeante à l'encontre

Sur le plan international, le régime a conclu une al-liance solide avec l'Iran tant sur le plan économique que sur le plan géopolitique, ce qui fait de la Syrie l'acteur principal du renforcement ou de l'affaiblissement du Hezbollah libanais, ennemi juré d'Israël. En second lieu, son appui indéfectible à la cause palestinienne en fait le principal soutien au Hamas. En troisième lieu, l'entente implicite entre Áméricains et Syriens sur le contrôle des frontières syro-irakiennes constitue un point stratégique fort dans le maintien de la sécurité en Irak, à la veille du retrait américain de ce pays. En quatrième lieu, le refus des Assad père et fils d'engager des négociations directes avec Israël, comme l'ont fait les puissances sunnites de la région (Égypte, Jordanie, etc) constitue pour l'opinion publique syrienne une force d'opposition po-litique contre l'occupant israélien. Enfin, la loyauté des forces sécuritaires et militaires constitue une valeur sûre pour moins de pression politique et populaire pour les réformes, comme ce fut le

cas en Tunisie et en Égypte. Face à ces données qui constituent un point fort dans la realpolitik du régime, il n'y a pas de propos pertinents de la part des opposants et de leur conseil pour rassurer l'ensemble des Syriens quant aux échéances

nationales et régionales. Ne faudrait-il pas réitérer la position de l'opposition syrienne à une paix négociée bilatéralement au Moyen-Orient? Ne faudrait-il pas rassurer les alliés iraniens qu'un changement politique n'affecterait pas la stratégie géopolitique irano-syrienne qui interpelle l'Occident? Ne conviendrait-il pas de rassurer l'armée syrienne

gère de la Syrie, son contrôle sur les mérites de son unité des forces armées militaires face à Israël ? Ne faudrait-il avec la Russie, qui considère toujours le régime syrien comme étant sa fenêtre méditerranéenne et sa porte sur le conflit arabo-israélien Ne faut-il pas dénoncer d'une façon claire et nette les actions terroristes commises l'encontre des minorités chrétiennes en Irak et en Égypte, d'autant plus qu'il existe des penseurs et des militants chrétiens syriens dans 'opposition (Michel Kilo, Anwar el-Bounni, Jean Antar, etc)? N'est-il pas temps de rassurer les minorités en parlant de tolérance et d'égalité de tous les Syriens devant la loi et dans l'accès à la haute fonction publique, voire d'un système politique qui garantit leur participation active à la vie politique?

Tant que l'on n'aura pas apporté des réponses à ces questions vitales et géopoitiques, les minorités en Syrie continueront d'hésiter face à un changement. Bien que des axiomes semblent aujourd'hui s'imposer au niveau de certaines libertés publiques, il n'en demeure pas moins que la vision comparative prédomine dans l'approche des minorités en Syrie. C'est à la majorité désormais de rassurer et de proposer des valeurs démocratiques fondées sur l'égalité en droit et en dignité de tous les citoyens et sur les libertés religieuses qui constituent le prolongement des autres li-

bertés publiques. À ce prix, la peur des minorités sera éradiquée. Ces dernières deviendront ainsi davantage des acteurs du changement que plutôt, le cas échéant, les bénéficiaires.

**Pr Fady FADEL** 

1) Journal L'Orient-Le Jour du 22 août 2011 en ligne, consulté le 22 août 2011. 2) Journal L'Orient-Le Jour du 29 août 2011 en ligne, consulté le 29 août 2011.

# « Et maintenant on va où ? » de Nadine Labaki « Un certain regard », mais lequel?

d'écrire un roman. Il veut plaire. Et pour plaire, il décide de traiter le sujet le plus convenmoins polémique, un sujet que tout le monde puisse comprendre sans effort, un sujet avec lequel on ne peut qu'être d'accord. « La guerre, c'est pas bien! » Voilà trouvé son sujet. Mais l'écriture est aussi affaire de langue, de langage, de syntaxe, de vocabulaire, de figures de rhétorique. Il s'efforce alors à démontrer – tout en brodant sur le thème de la « guerre qui est pas bien » – qu'il maîtrise parfaitement l'imparfait du subjonctif, qu'il connaît plein de mots difficiles, et qu'il est un as de l'homéotéleute et du zeugme. Et voici son livre écrit. Et voici les ventes record. Et voici les plateaux télé. C'est, en gros, ce que fait Nadine Labaki dans son film

Et maintenant on va où ? Car que nous dit-elle ? Qu'il était une fois un village libanais? Que ce village libanais était multiconfessionnel? Que les gens vivaient en paix, tant bien que mal, jusqu'à l'irruption d'événements extérieurs ? (Mais pourquoi je pense, d'un coup, à ce que le frères Rahbani ont fait de pire, à savoir à leur théâtre et à leur

cinéma?) Que les femmes du la plus douce, la plus rassuvillage, femmes bien, femmes héroïques, femmes intelligentes, femmes drôles, fem-(peut-on aller plus loin dans la démagogie ?), souffrent du comportement de leurs abrutis de maris, de frères, de fils, de soupirants? Que la tolérance, c'est bien? Que « la guerre, c'est pas bien »? Et comment nous le dit-elle? En usant, et ré-usant, et ré-ré-usant, et réré-ré..., de cette esthétique rotanesque du vidéo-clip, où tout est lisse, tout est beau, tout est fluide, recoloré, photoshopé, after-effectsé, cette esthétique qui, faute de faire mal aux yeux (Van Gogh fait mal aux yeux, aux oreilles, aux sens, le grand Van Gogh...), fait sournoisement mal à l'âme, cette esthétique chewing-gum-zéro-sucre-goût-fraise-fleurbleue qui caresse le spectateur dans le sens du poil (poil du bras, du torse et du pubis) en lui chuchotant à l'oreille des « aime-moi, aime-moi »?

Le téléphone rose et l'amour, ce n'est pas tout à fait la même chose. Et le savoirfaire n'est guère le génie. Le génie est un royaume dans lequel on n'entre que par effraction. Or en portant ses gants de velours, en prenant sa voix

rante, en se maquillant avec outrance (et je ne parle ni de la personne ni du personnapolitique d'une adolescente naïve d'Achrafieh (la réalisatrice elle-même assume, dans une interview récente, « la naïveté comme antidote à la résignation »... La naïveté, oui!), en enfonçant des portes ouvertes à grands coups de clichés (mais Nadine Labaki connaît-elle le village libanais? Les frères Rahbani, eux au moins, le connaissaient ; et malgré tous les défauts dont souffraient leur théâtre et leur cinéma, il leur restait quand même un fond d'authenticité. À force de vouloir être universel, on finit par être superficiel. Dites-le à Nadine), donc en voulant à tout prix soigner l'apparence de la vérité pour la rendre canal-plusso-compatible, on finit par la perdre. Et on finit surtout par se perdre avec. Nadine Labaki a du talent, certes. Du savoirfaire, certes. Mais le royaume du génie lui reste inaccessible. Nadine Labaki reste enfermée dehors.

Voilà le film tant célébré de Nadine Labaki. Voilà comment on plaît au public, au producteur, au distributeur,

aux festivals, à Canal + et à France 2. Et voilà la preuve, l'irréfutable preuve, qu'un cinéaste libanais, avant d'être Libanais, doit incarner la parodie clichéesque du Libanais, pour pouvoir être entendu. Mais dans ce cas à quoi bon s'exprimer? J'aurais pu dire plein

d'autres choses encore sur le film de Nadine Labaki. J'aurais surtout pu adopter un autre ton. Au lieu d'opter pour cette attitude du critique grincheux, scandalisé, qui attaque la posture et la démarche de l'artiste, j'aurais pu prendre celle de l'exégète méticuleux qui s'intéresse aux plans, à la mise en scène, à l'éclairage... et bien sûr à l'homéotéleute et au zeugme, n'est-ce-pas? Quand on vous jette de la poudre aux yeux, la chose à ne pas faire est d'analyser sa composition moléculaire. Et même. J'aurais pu parler en connaisseur. Mais qu'aurais-je dit ? Qu'elle ne donne pas le temps à ses plans de respirer, qu'elle les coupe trop vite, qu'elle brusque ses scènes, qu'elle ne permet pas aux idées de se développer, de « maturer », de s'ouvrir comme s'ouvre un bon vin au contact de l'oxygène et du temps. J'aurais pu faire une

critique détaillée de scènes en particulier (comme cette scène où elle danse avec l'homme qu'elle aime et qui fait penser – Ô rage Ô désespoir – aux vidéo-clips arabo-libanais, ou cette scène mi-musical mifilm-d'étudiant de la cuisine à base de haschisch, ou encore plein d'autres scènes pendant lesquels je me suis surpris à chercher la zapette... Par malheur, il n'y en avait pas).

J'aurais aussi pu ne rien dire. À quoi bon parler si ce n'est que pour dire du mal? C'est que j'attendais avec impatience le deuxième film de Nadine Labaki. J'avais apprécié le premier dans lequel avais entrevu cette esthétique du vidéo-clip... Mais j'avais cru, naïvement peut-être - et Nadine n'a pas le monopole de la naïveté - qu'elle en était consciente, qu'elle l'utilisait pour la démonter, pour déjouer le système, qu'elle s'en servait comme une muleta de matador. Et moi, je l'attendais impatiemment, cette estocade. Malheureusement...

J'aurais pu ne rien dire, oui. J'aurais peut-être dû me taire.

**Wissam MOUAWAD** Doctorant en cinéma Chargé de cours à l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne

## Loin de la réalité

Ces derniers temps, beaucoup de bruit a couru au sujet du film de Nadine Labaki Et maintenant on va où ? On m'en parlait comme si c'était le film du siècle, un film absolument à voir. C'est donc tout naturellement, en bon Libanais, que j'ai contacté quelques amis et

réservé des places. Commençons par les plaisanteries inappropriées, comme le fameux « La plus petite poitrine du village allaiterait la moitié de l'Ukraine » qui passe aussi dans la bande-annonce du film. Cette blague reflète une grosse mauvaise perception que les Ukrainiens sont maigres et mal nourris. En plus, cette blague, ne faisant absolument pas rire, est d'un niveau effroyable-

ment vulgaire. De plus, que dire du fait de préciser que les prostituées sont ukrainiennes. Cela est d'un irrespect total envers les Ukrainiens. Pour rappel, l'Ukraine est un pays de 46 millions d'habitants, qui comme le Liban, s'est

battu à plusieurs reprises contre les occupations et les influences étrangères et dont le peuple est l'auteur en 2004 d'une des révolutions les plus civilisées du XXIe siècle. Comment Nadine Labaki se permet-elle d'offen-ser ce peuple si ouvertement? Qu'auraient penser les Libanais si un film ukrainien se permettait de mettre en scène des prostituées libanaises? Il aurait été beaucoup plus approprié et surtout délicat de garder vague la nationalité des femmes. D'autre part, où donc Nadine Labaki était-elle allé chercher cette perception des hommes libanais? Je n'ai rien contre les mouvements féministes, et je me suis moi-même battu en faveur des droits des femmes en général et de leur droit à l'octroi de la nationalité à leurs enfants. Mais de là à faire des hommes des brutes qui s'entre-tuent toute la journée mais aussi des êtres aussi facilement impressionnés par des femmes blondes qui dansent, c'est

quand même pousser le bouchon trop loin! Ce n'est plus du féminisme mais de l'« anti-machisme ». Non, Mme Labaki, il existe au Liban des hommes beaucoup plus sages, posés et surtout matures. Et si on convient que le sectarisme est une maladie sociale qui ronge notre pays, je trouve qu'il touche aussi bien les hommes que les femmes. Il n'y a absolument aucune preuve que les femmes sont moins sectaires

que les hommes. Troisièmement, ces fameux Libanais (les hommes encore une fois et non les femmes) dans le film sont représentés comme étant incroyablement naïfs et aveuglément liés à leur religion. En particulier, les scènes où la croix de l'église est légèrement brisée et où les chrétiens décident de riposter en voulant faire entrer des chèvres dans la mosquée du village. Où bon sang y a-t-il dans ce pays autant de naïfs? Si je suis d'accord que les Libanais

sont des champions dans l'art de s'entre-tuer, ils le font pour des raisons beaucoup plus profondes que ce qui est vu dans le film, des raisons culturelles, politiques, mais pas aussi bêtement religieuses.

Je ne voudrais pas oublier aussi les scènes comportant des idées mille fois ressassées dans d'autres films, comme celle où Nadine Labaki (l'actrice) perd le contrôle de ses nerfs et se lance dans un monologue bourré de déjà vus du style « Vous n'avez

encore rien appris ». En général, je suis fatigué de voir les Libanais présentés comme des villageois qui se promènent en bretelles toute la ournée, avec des chèvres sur le dos. Pour référence, mes deux parents sont déjà familiers avec Internet, Facebook ou Whatsapp. Et, de mémoire, je n'ai encore jamais vu mon père en tenue digne de l'Empire romain ou ma mère en train de promener un âne. Il existe quand même dans ce pays

beaucoup de gens qui aiment le théâtre, le sport, le cinéma, un bon dîner entre amis. Des gens qui se soucient quand même du futur, apprécient la vie, savent faire la fête mais aussi savent bien travailler. Des gens normaux, quoi.

On pourrait me reprocher d'être pessimiste ou de ne pas vouloir encourager la production cinématographique libanaise. Je ne suis pas d'accord. On doit arriver au Liban à un stade de maturité qui permet l'autocritique. En tant que Libanais, je souhaite bien évidemment le plus grand succès professionnel à l'équipe de Et maintenant on va où ? dans tous les festivals internationaux mais aussi, pourquoi pas, dans la course aux Oscars. Mais je suis déçu et surtout inquiet de l'idée que les étrangers qui verront ce film se feront du Liban... Une idée si lointaine de

Khalil CHEHADÉ

#### A nos lecteurs

Nos lecteurs sont priés de tenir compte d'un double impératif : les articles adressés au journal ne devraient pas dépasser 4 000/5 000 signes et respecter les règles de la déontologie. De plus, les courriers publiés n'engagent que leurs auteurs et en aucun cas le journal.